

Un salarié peut-il être licencié pendant son congé parental ?

Oui, un salarié peut être licencié pendant **ou à la fin de son congé parental (pris à temps plein ou à temps partiel)**. Toutefois, le licenciement doit être justifié par un motif sans rapport avec le congé parental (**motif économique ou faute grave**, par exemple).

Le salarié licencié durant son congé parental conserve ses droits aux prestations de la Sécurité sociale.

Il perçoit ses indemnités pour maladie, maternité, invalidité (et décès pour l'ayant droit) jusqu'à la fin de son indemnisation par France Travail (anciennement Pôle emploi).

Congés dans le secteur privé

Jours non travaillés

[Congés payés du salarié dans le secteur privé](#)

[Jours fériés et ponts](#)

[Réduction du temps de travail \(RTT\)](#)

Congés liés à l'arrivée d'un enfant

[Congé maternité](#)

[Congé de paternité et d'accueil de l'enfant](#)

[Congé en cas d'hospitalisation immédiate de l'enfant après sa naissance](#)

[Congé d'adoption](#)

[Congé de 3 jours pour naissance ou adoption](#)

[Congé parental à temps plein](#)

Congés pour maladie, handicap ou dépendance d'un membre de la famille

[Congé pour enfant malade](#)

[Congé de présence parentale](#)

[Congé de proche aidant](#)

[Congé de solidarité familiale](#)

[Allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie](#)

[Survenue du handicap d'un enfant](#)

[Don de jours de repos pour enfant gravement malade](#)

[Don de jours de repos à un salarié dont l'enfant est décédé](#)

Exercice d'une autre activité

[Création ou reprise d'entreprise](#)

[Exercice d'un mandat politique local](#)

Congés spécifiques

[Mariage ou Pacs](#)

[Mariage de son enfant](#)

[Décès d'un membre de sa famille](#)

[Congé sabbatique](#)

Textes de référence

- [Code du travail : articles L1231-1 à L1231-7](#)
Droit de licencier un salarié (principe général)
- [Code de la sécurité sociale : articles L311-1 à L311-11](#)
Droit aux indemnités versées par la Sécurité sociale



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)